

DELIBERATION N° 75/2025/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DUVENDREDI 25 AVRIL 2025 A 09h00 AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION 'ASSAINISSEMENT DES CITES PERIPHERIQUES DE CAYENNE - BASSIN VERSANT RABAN MANGO - TRAVAUX PHASE 4 '

Nombre de Conseillers en exercice : 49 Nombre de Procurations : 2 Nombre de Conseillers Présents : 28 Date de la convocation : 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq avril à neuf heures trente, les membres du CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Monique AZER - Serge BAFAU - Julner BELIZAIRE - Ruth BIDIOU CEPRIKA - Pascal BRIQUET - Daniel CASTOR - Kenny CHEN-TUNG - Claire CHINON - Albanie CIPPE - Xavier CLERVAUX - Liser CLIFFORD - Yahya DAOUDI - Seedna DELAR - Corine DIMANCHE - Michel DUBOUILLE - Thierry ELIBOX - Serge FELIX - Farah GRISET-KHAN - Roland LOE-MIE - Yolande MILZINK-CINCINAT - Claude PLENET - Stéphanie PREVOT-BOULARD - Anne-Michèle ROBINSON - Magali ROBO - Rolande SILEBER - Eliodore TORVIC - Sandra TROCHIMARA - Patricia VICTOR

PROCURATIONS : Sandrine JACQUES a donné procuration à Serge SMOCK – Dominique BERTONI a donné procuration à Patricia VICTOR

ABSENTS: Gilles ADELSON – Louis-Mike CALUMEY – Jean-Philippe CHAMBRIER – Nadine COLIN – Eugène EPAILLY – Christian FAUBERT – Teed GASPARD – Nestor GOVINDIN - Elainne JEAN – Patrick LECANTE – Chester LEONCE – Phong LY – Mikaël MANCEE – Tineffa NAISSO – Hélène PAUL – Axel RINO – Hélène SERVIUS - Corinne SIGER – SMOCK Serge

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Rolande SILEBER

	Monique AZER – Serge BAFAU – Julner BELIZAIRE – Ruth BIDIOU CEPRIKA – Pascal BRIQUET – Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE - Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Yahya DAOUDI – Seedna DELAR – Corine DIMANCHE – Michel DUBOUILLE – Thierry ELIBOX – Serge FELIX – Farah GRISET-KHAN – Roland LOE-MIE – Yolande MILZINK-CINCINAT - Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD - Anne-Michèle ROBINSON – Magali ROBO – Rolande SILEBER – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR Sandrine JACQUES a donné procuration à Serge SMOCK – Dominique BERTONI a donné procuration à Patricia VICTOR
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	
57.D5.E1111011	

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L.;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N°1 n° 316/2D/1B du 21 février 2005 portant extension des compétences ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N° 3179/2D/1B du 5 décembre 2007 portant définition de l'intérêt communautaire de la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 312/2D/1B du 18 février 2008 portant transfert de la compétence des déchets ménagers à la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 1001/ SG/2D/1B du 18 mai 2009 portant transfert de la compétence réalisation et gestion d'une fourrière animale ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 436-1/SG/2D/1B du 18 mars 2011 portant transfert de compétences, en vue de la création ultérieure d'une Communauté d'Agglomération ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2060/SG-2D-1B/2013 du 19 novembre 2013 relatif aux modalités financières définitive accompagnant le transfert de la compétence « transport scolaire » du Conseil général de la Guyane à la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 154-CBC-20 du 29 juillet 2020 portant approbation des compétences transférées et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20250425-75-AP-2025-DE Date de télétransmission : 25/04/2025 Date de réception préfecture : 25/04/2025 Vu les articles L1331-1 à L1331-31 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'avis favorable de la Commission Eau Potable et Assainissement du 11/03/2025 ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances/Fiscalité réunie en séance le 21 avril 2025

Vu l'avis favorable du Bureau du 23 avril 2025 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1ER

De prendre acte du Rapport du Président relatif à la modification du plan de financement de l'opération « Assainissement des Cités Périphériques de Cayenne – Bassin versant Raban Mango – Travaux phase 4 ».

ARTICLE 2

D'approuver la modification du plan de financement de l'opération « Assainissement des Cités Périphériques de Cayenne – Bassin versant Raban Mango – Travaux phase 4 ».

ARTICLE 3

D'approuver le nouveau coût estimatif des travaux de l'opération « Assainissement des Cités Périphériques de Cayenne – Bassin versant Raban Mango – Travaux phase 4 » ; s'élevant à 3 127 856,82 € (trois millions cent vingt-sept mille huit cent cinquante-six euros et quatre-vingt-deux centimes) et son plan de financement tel que présenté :

Financeur	Montant (€)	Pourcentage (%)
FEDER	1 251 142,73 €	40,00%
ETAT OFB	1 251 142,73 €	40,00%
CACL	625 571,36 €	20,00%
Total	3 127 856,82 €	100,00%

Qui remplace le coût estimatif de 2 500 000,00 € et son plan de financement

Financeur	Montant (€)	Pourcentage (%)
FEDER	1 000 000,00 €	40,00%
ETAT OFB	1 000 000,00 €	40,00%
CACL	500 000,00 €	20,00%
Total	2 500 000,00 €	100,00%

ARTICLE 4

D'approuver la signature dudit approuvant la modification du plan de financement de l'opération « Assainissement des Cités Périphériques de Cayenne – Bassin versant Raban Mango – Travaux phase 4 ».

ARTICLE 5

D'autoriser le Président à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

ARTICLE 6

D'autoriser, le Président sur ces bases, à signer les marchés et tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

PUBLIC PRESIDENT